



Procédure d'inscription et Politique SVE/Petit Conservatoire

1. Procédure d'inscriptions

Calendrier des inscriptions :

Inscription au Petit Conservatoire de musique : du 7 août (8h30) au 13 août 2023 (23h00)

Inscription au SVE sport et culture : du 7 août (8h30) au 13 août 2023 (23h00)

Début des activités :

Activités Culturelles et sportives du SVE : Mardi 5 septembre 2023

Petit Conservatoire : Lundi 11 septembre 2023

Procédure d'inscription

➤ Étape 1 : pour accéder au portail SVE

Vous accédez au portail SVE par le portail de pédagogie, onglet portail SVE à gauche

Informations générales		
Date	Objet	De
02-08-2020	NOUVEAU - carte OPLUS	

Vous arrivez à la page d'accueil du SVE

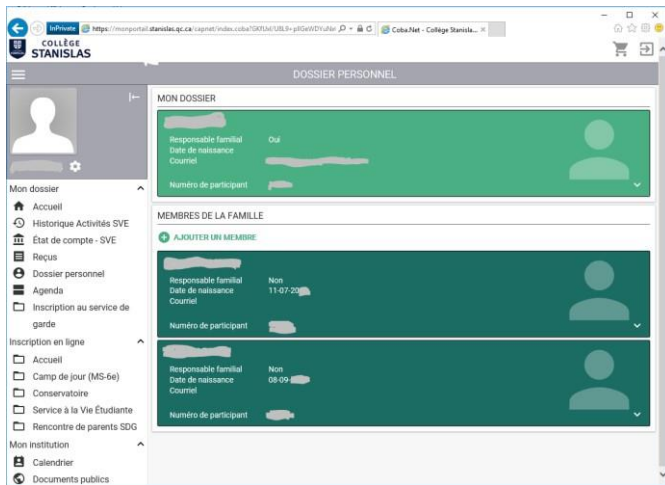
Date	Objet	De
05-03-2020	Bienvenue	

➤ Étape 2 : Dossier personnel

Lors de votre arrivée sur le portail SVE, la page d'accueil vous donne une barre de liste des documents publics.

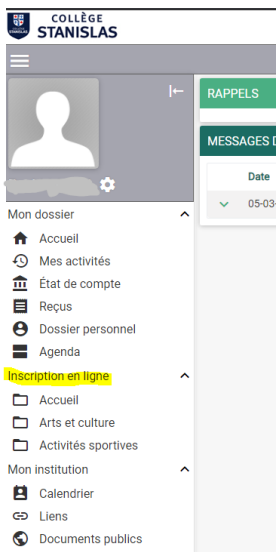
dossiers à gauche et la

Cliquer sur **dossier personnel** pour vérifier les informations de votre dossier personnel.



Si des modifications sont à apporter dans votre dossier personnel (adresse, téléphone, etc.), vous devez télécharger le formulaire sur le site du Collège « Formulaire de changement d'adresse en ligne » sous la rubrique Formulaire de l'onglet « ADMISSION » et le déposer au Collège. **Ceci n'est pas une condition obligatoire pour vous inscrire.**

➤ Étape 3: Inscription aux activités



Dans le menu de gauche, cliquez sur la sélection que vous désirez :

Accueil : donne toutes les activités possibles

Arts et culture : pour les activités dans le domaine des arts et de la culture

Activités sportives : pour les activités dans le domaine des sports

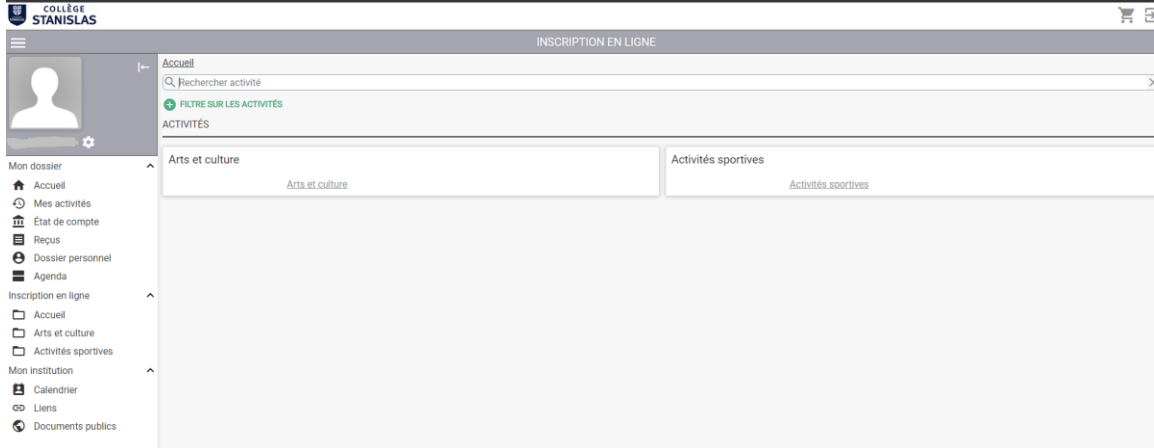
Petit conservatoire : pour les cours de musique

Il y a deux méthodes pour vous inscrire :

□ 1^{re} Méthode (avec filtre)

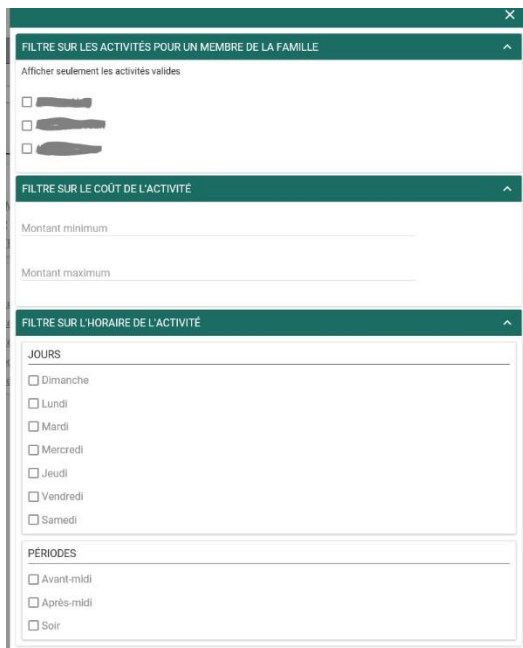
Dans la barre de gauche, cliquez sur « Accueil » si vous désirez voir toutes les activités offertes ou sur le choix désiré soit : Arts et culture ou activités sportives

Si vous cliquez sur « Accueil » vous verrez cet écran :



Cliquez sur « Filtre sur les activités »

La section filtre permet de préciser votre recherche pour :
Les enfants, les coûts, les horaires



Ceci affichera seulement les activités disponibles selon vos critères.
Si vous n'utilisez pas de filtre, toutes les activités seront affichées.

Pour inscrire un enfant aux activités :

Exemple : Arts et culture – Anglais

Cliquez « Arts et culture », ensuite cliquez sur l'activité, ajoutez au panier, sélectionnez le participant (vous verrez si le participant peut

faire cette activité), cliquez ajouter.

Vous pouvez choisir toutes les activités avant de payer le panier.

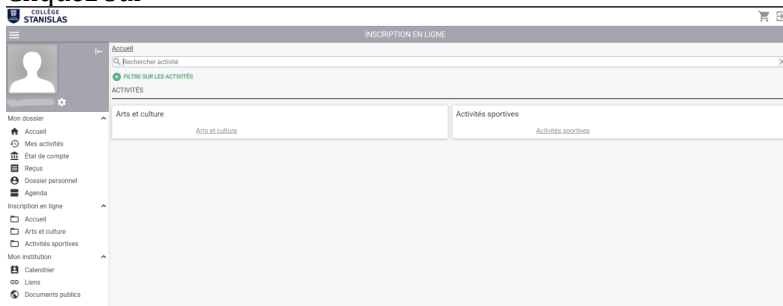
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Procédez ensuite pour les autres enfants en modifiant le filtre.

❑ 2^e Méthode (sans filtre)

Cliquez sur Inscription en ligne – Accueil

Cliquez sur



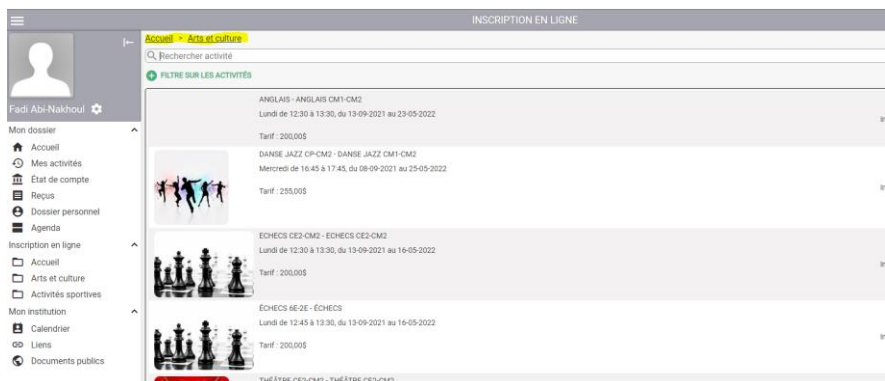
Dans le menu de gauche, cliquez sur la sélection que vous désirez.

Accueil : donne toutes les activités possibles

Arts et culture : pour les activités dans le domaine des arts et de la culture

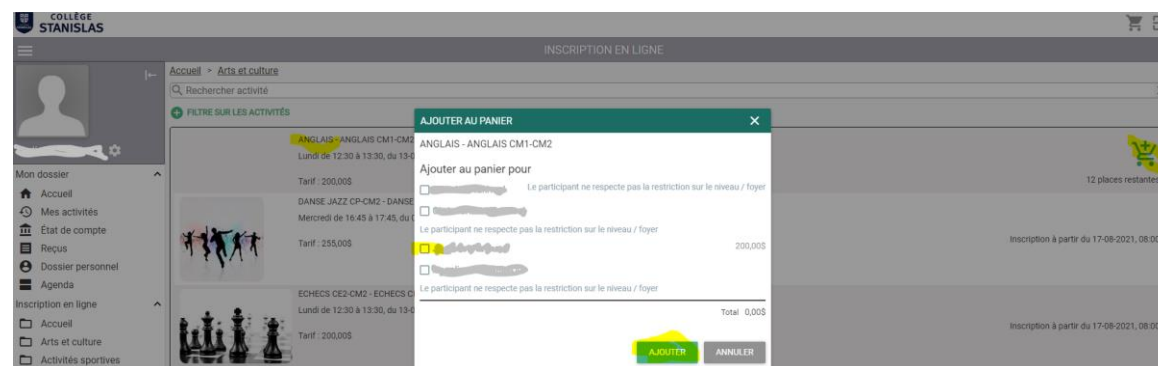
Activités sportives : pour les activités dans le domaine des sports

Exemple : arts et culture



Choisir l'activité

Exemple : anglais



Choisir l'activité et cliquez sur le panier

La fenêtre s'ouvrira pour choisir l'enfant à inscrire

Cochez l'enfant à inscrire et cliquez sur ajouter pour être dirigé vers le panier.

Revenez à l'accueil pour choisir les autres activités pour les enfants.

Votre panier indiquera le nombre d'items (inscriptions) en attente de paiement.

Quand le choix est terminé, il faut cliquer sur le panier en haut à droite pour se rendre au paiement des activités. C'est à ce moment que l'inscription est acceptée.

➤ Étape 4 : Paiement

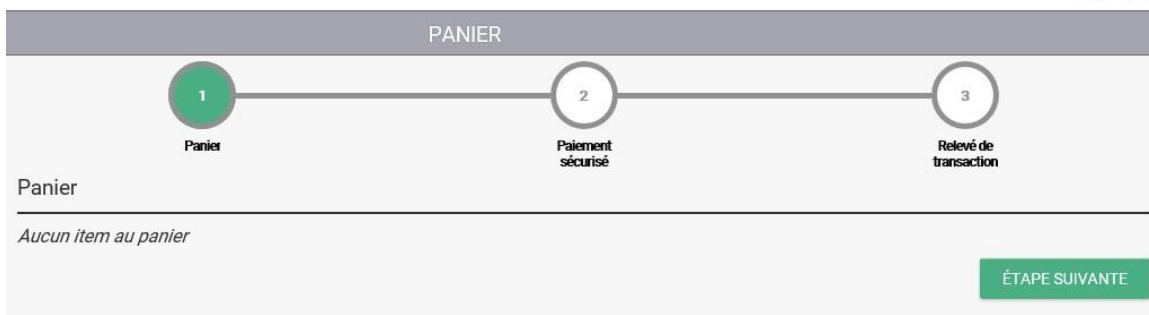
Pour les activités du SVE, Il n'y a pas d'option de paiement, vous devez payer la totalité uniquement par carte de crédit pour confirmer les inscriptions.

Pour le petit conservatoire, le paiement se fera en trois versements

- Par carte de crédit à l'inscription de l'enfant.
- Le 18 novembre 2023, deuxième paiement préautorisé pris sur la carte de crédit inscrite au dossier.
- Le 03 avril 2024, troisième et dernier paiement préautorisé pris sur la carte de crédit inscrite au dossier.

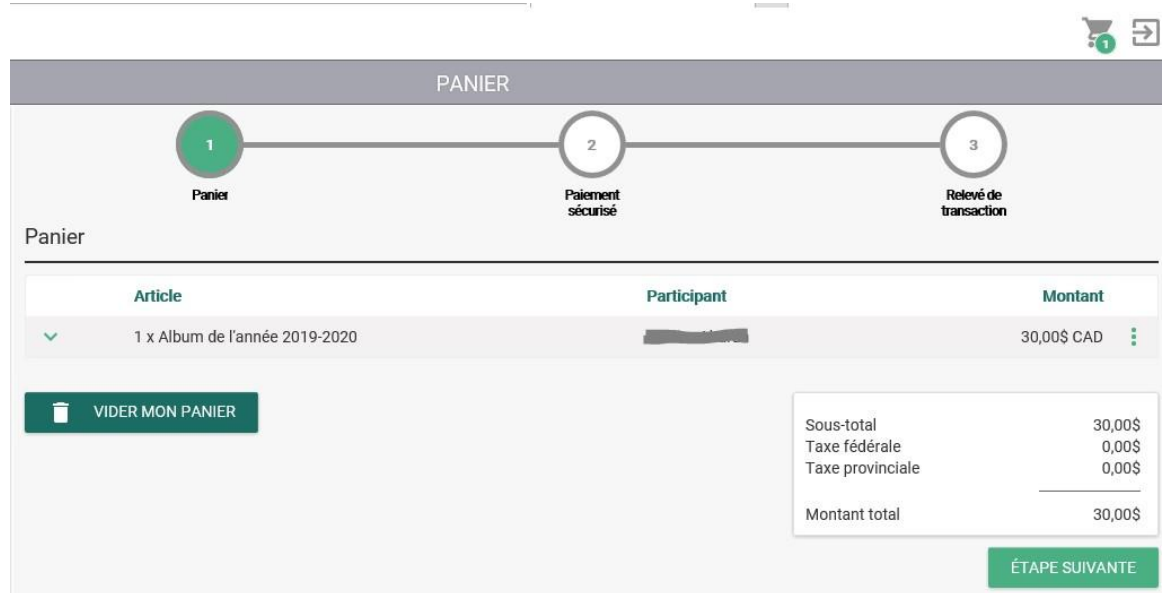
En cliquant sur le panier (en haut, à droite), le système affichera les achats en attente de paiement. Vous pouvez toujours modifier ou retirer des inscriptions avant le paiement. Le paiement se fait

en trois étapes



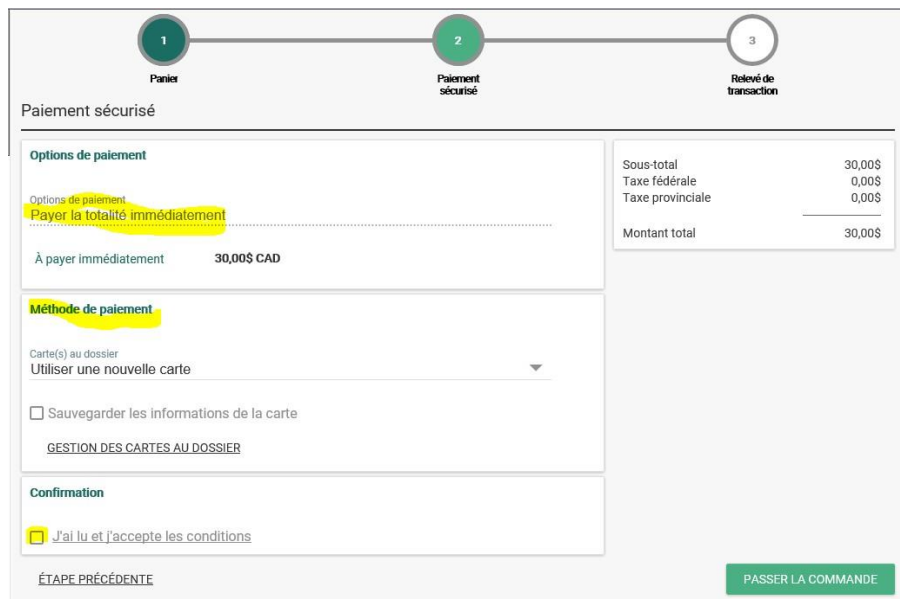
□ Étape 1

Validation des items au panier



Validez les achats et cliquez sur étape suivante. Attention : vous pouvez vider le panier, ce qu'il ne faut pas faire.

□ Étape 2



Vous pouvez aussi ajouter une nouvelle carte et sauvegarder les informations de la carte. Prenez note que ces données sont encodées et que le personnel du collège ne peut pas les voir. Vous devez confirmer avoir « lu et accepté » les conditions avant de passer à l'étape suivante.

□ Étape 3

Quand la transaction sera effectuée par le marchand bancaire, le système affichera votre relevé de transaction.

2. Politique de remboursement et d'annulation

- Pour toutes activités annulées par le Collège, vous recevrez un remboursement complet.
- Lors de l'abandon d'une activité par l'élève pour une raison exceptionnelle (certificat médical ou départ du pays), un remboursement sera fait au prorata.

Pour les élèves du Conservatoire :

Absence de l'élève à une leçon individuelle (pratique instrumentale):

- 2 absences par an feront l'objet d'un rattrapage. Pour cela, le parent devra prévenir le professeur d'instrument minimum 2 heures avant le cours. Sans quoi, le rattrapage ne pourra avoir lieu.
Au-delà de 2 cours d'absence par an, le professeur d'instrument n'est pas tenu de rattraper la séance manquée.

Absence de l'élève à un cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale):

- Aucun cours de groupe ne pourra être rattrapé.

Absence des professeurs :

- En cas d'absence du professeur, le rattrapage de la leçon d'instrument ou du cours de groupe sera effectué.

Annulation des cours :

- En cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) la direction du petit conservatoire assurera le rattrapage des leçons d'instruments ou des cours de groupe

Leçons individuelles (pratique instrumentale et théorie musicale) :

- L'abandon des leçons individuelles devra être signifié par courrier à la direction du petit conservatoire. Les leçons non-suivies seront remboursées. Toutefois une pénalité sera appliquée. Les 4 leçons qui suivent la décision d'abandon (après réception du courrier) seront considérées comme dues.

Cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale) :

- Aucun cours de groupe ne pourra être remboursé.

Pour les élèves des activités sportives et culturelles :

- En général, aucun remboursement ne sera fait après la deuxième séance de l'activité. Si, en cas de force majeure, il y avait abandon d'activité, des frais d'administration de 25\$ seront soustraits au montant du remboursement calculé au prorata.

Pour les élèves du Camp de jour :

- En cas d'annulation après l'inscription au camp de jour, il est impératif de formuler une demande par écrit, avant le début du camp, pour qu'elle puisse être prise en considération.
- Aucun remboursement ne sera effectué une fois le camp de jour débuté.

Pour toutes informations complémentaires sur les inscriptions, contacter :

- Anthony Murphy : anthony.murphy@stanislas.qc.ca 418-527-9998 poste 3223